

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

RÉGION DE L'OUEST

DÉPARTEMENT DU HAUT-NKAM

COMMUNE DE BANDJA

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

WEST REGION

UPPER NKAM DIVISION

BANDJA COUNCIL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE

N° 19 /AONO/C-BANDJA/SG/CIPM/2021 DU 16/11/2021

POUR LESTRAVAUX D'ELECTRIFICATION DU QUARTIER SONG AU VILLAGE FOTOUNI DANS LA
COMMUNE DE BANDJA, DEPARTEMENT DU HAUT-KAM

FINANCEMENT : FEICOM / COMMUNE DE BANDJA

1. Objet de l'Appel d'Offres:

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie de la population du village FOTOUNI en ce qui concerne l'accès aux services sociaux de base, Le Maire de la Commune de BANDJA, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux d'électrification du quartier SONG au village FOTOUNI dans la Commune de BANDJA, Département du HAUT-NKAM, Région de l'Ouest.

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- o les travaux préparatoires ;
- o l'extension en moyenne tension triphasée de 30 KV sur 1,435 Km;
- o le poste de transformation de 100kva;
- o le réseau de distribution basse tension triphasée sur 2,7Km;
- o les études, contrôle et branchement par le concessionnaire Eneo ;

3. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **trois (03) mois** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

4. Allotissement

Les travaux sont répartis en un lot unique.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de la présente prestation est de **cinquante-trois millions sept cent dix-sept mille (53 717 000) francs CFA TTC.**

6. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais éligibles et remplissant les conditions reprises dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO).

7. Financement :

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget du FEICOM, exercice 2021 et suivants.

8. Cautionnement provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO d'un montant égal à **un million soixante-quatorze mille trois cent quarante (1 074 340) francs CFA**, d'une validité de **trente (30) jours**, au-delà de la date limite de validité des offres.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres:

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de BANDJA dès publication du présent avis.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres:

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables à la Mairie de BANDJA, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **soixante-dix mille (70 000) francs CFA** payable à la Recette Municipale de la Commune de BANDJA.

11. Remise des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, seront déposées sous pli fermé contre récépissé à la Mairie de BANDJA, au plus tard le **9/12/2021 à 10**, heure locale et devra porter la mention suivante:

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE

N° 19 /AONO/C-BANDJA/SG/CIPM/2021 DU 16/11/2021

POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DU QUARTIER SONG AU VILLAGE FOTOUNI DANS LA COMMUNE DE BANDJA, DEPARTEMENT DU HAUT-KAM »

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité compétente (Préfet, Sous-préfet, ...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **09/12/2021 à 11 HEURES**, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de BANDJA, dans la salle de réunion de la Mairie.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

a. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment:

- absence d'une pièce administrative non régularisée dans un délai de 48 heures ;
- absence de la caution de soumission à l'ouverture ;
- fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- note technique inférieure à 80% (au moins 26 « OUI » sur 32) ;

- absence d'une attestation de non-abandon d'un chantier sur l'honneur ;
- capacité financière inférieure à 25 millions Francs CFA ;

b. Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- la capacité financière ;
- les références ;
- le délai d'exécution ;
- le personnel ;
- les matériels.

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire remplissant les conditions énoncées aux points 34.1 et 34.2 du Règlement Particulier de l'Appel d'Offre.

16. Durée de Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Droit de modification des quantités lors de l'attribution du contrat

Le Maître d'ouvrage lors de l'attribution du contrat, et avant la souscription du contrat par l'adjudicataire proposé par la Commission Interne de Passation des Marchés, se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la quantité de certaines tâches ou service initialement spécifié dans le devis quantitatif, sans changement de prix unitaires ou autre terme et condition. Le cumul de ces modifications ne devrait pas dépasser 20% du montant TTC proposé.

18. Additif

Le Maire de la Commune de BANDJA se réserve le droit en cas de nécessité, d'apporter tout autre modification ultérieure utile au présent Dossier d'Appel d'Offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de BANDJA.

Fait à BANDJA le 17 NOV 2021

**Le Maire de la Commune de BANDJA
(Autorité Contractante)**



Gabriel
COMMANDERIE L'ORDRE ET DE LA VALEUR

Ampliations :

- PREFET/HAUT-NKAM ;
- FEICOM/OUEST (pour information) ;
- ARMP/OUEST (pour insertion dans le JDM) ;
- Mairie de BANDJA (pour information) ;
- Président CIPM (pour information) ;
- Affichage.